

Le 31 octobre 2018

[Traduction]

Programme d'action du gouvernement

M. Higgs : Merci, Monsieur le président. Hier, nous avons appris ce que signifie la collaboration pour le premier ministre. Sans avertir ni aviser les autres partis, son Cabinet a présenté un complément de 15 paragraphes à son propre discours du trône, en ajoutant un tas d'initiatives de dernière minute pour lesquelles le premier ministre a soudainement de l'intérêt. Pourtant, encore une fois, le premier ministre considère la collaboration comme un spectacle solo dans lequel les autres partis parlent, mais dans lequel le produit fini est entièrement mis au point en coulisse par les Libéraux. Ma question pour le premier ministre est simple. Pourquoi le premier ministre ne comprend-il pas que collaborer signifie parfois céder la parole à d'autres personnes que les Libéraux quand vient le temps d'établir le plan définitif? Merci, Monsieur le président.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Tout d'abord, j'aimerais offrir nos pensées aux familles touchées par la situation des écoles dans le Nord-Ouest. Je pense que les gens ont vu, par le biais des médias, qu'une situation semble se dérouler dans cette région. La sécurité des élèves et des employés est primordiale, et nous encourageons tous les gens du Nouveau-Brunswick à écouter les directives des autorités.

[Traduction]

De plus, Monsieur le président, j'aimerais me joindre à bon nombre de mes collègues qui ont souhaité aux gens du Nouveau-Brunswick une joyeuse Halloween. Nous, qui siégeons à l'Assemblée législative, serons certainement encore au travail et ne pourrons donc pas distribuer des bonbons, mais je sais que nous penserons tous aux gens de nos circonscriptions pendant la soirée en espérant qu'elle sera pour eux sécuritaire et amusante.

Monsieur le président, nous avons écouté le message des gens du Nouveau-Brunswick, qui veulent que nous fassions les choses différemment et que nous collaborions. Nous formons ici, à l'Assemblée législative, une équipe, nous écoutons les discours que livrent les autres partis, les rétroactions qu'ils fournissent ainsi que les idées et les suggestions qu'ils formulent, et c'est pourquoi nous avons proposé, après avoir écouté leurs rétroactions, qu'il y ait ajout de renseignements supplémentaires, de directives et de précisions au discours du trône.

M. Higgs : Monsieur le président, ce n'est pas qu'il s'agisse d'un nouveau phénomène. Nous voyons le premier ministre instaurer des politiques à la volée. Il croit toujours qu'il lui suffit d'employer le terme « collaboratif » pour pouvoir continuer à faire de la politique à l'ancienne et, par conséquent, à faire en sorte que le Cabinet ait chaque fois le dernier mot. Chaque



initiative énoncée dans l'ajout en question a été proposée par l'un des trois partis de l'opposition pendant la campagne. Il ne s'agit pas de nouvelles initiatives. La seule nouveauté, c'est le fait que le premier ministre prétende que le travail en question l'intéresse. Si le premier ministre s'intéressait vraiment à la collaboration avec l'opposition, pourquoi avoir d'entrée de jeu exclu du discours du trône les initiatives dont il est question? Ces initiatives avaient toutes été proposées, Monsieur le président. Si vous créez une liste de souhaits, pourquoi ne pas simplement tout y mettre dès le départ? Tout le monde y trouve son compte, et le premier ministre actuel a comme mandat de voir à ce qu'il en soit ainsi. Merci, Monsieur le président.

L'hon. M. Gallant : Monsieur le président, je pense que nous devons apporter des éclaircissements à cet égard. Nous avons organisé des réunions avec tous les partis politiques pour recueillir leurs opinions avant l'établissement du programme exposé dans le discours du trône du gouvernement actuel. Certains des partis ont fourni des rétroactions. Certains d'entre eux nous ont simplement dit : Allez consulter notre plateforme.

Monsieur le président, voilà ce que nous avons fait. Nous avons inclus des éléments tirés de leur plateforme électorale. Nous avons ensuite, après le discours du trône, tenu des débats et discussions, et d'autres partis politiques ont précisé leur pensée en indiquant que des éléments manquaient, devaient être clarifiés ou encore être ajoutés. Nous aurions aimé avoir tenu une telle conversation à l'avance, mais le député d'en face m'a dit lors d'une réunion : Consultez simplement notre plateforme. Il ne voulait accorder la priorité à aucun élément dans sa plateforme ; nous avons donc fait de notre mieux en prenant des éléments de tous les partis politiques pour montrer aux gens du Nouveau-Brunswick que nous avons compris le message voulant que nous collaborions davantage. Nous avons ensuite recueilli des partis leurs rétroactions sur ce que nous avons tiré de leur plateforme respective et nous avons renforcé davantage notre programme coopératif en apportant de plus amples précisions et en ajoutant d'autres éléments dérivés de leur rétroaction.

M. Higgs : Monsieur le président, il ne s'agit pas de collaboration. Il s'agit de désespoir, et il s'ensuit que l'argent des contribuables est dépensé à volonté. Le premier ministre continue à mettre de plus en plus d'éléments de dernière minute dans le programme et à s'engager de moins en moins quant aux sujets de préoccupation. Comme je l'ai dit dans ma réponse au discours du trône, il envisage que les partis de l'opposition jouent un rôle dans l'élaboration des rapports de comités, mais les rapports de comités ne signifient rien si le pouvoir exécutif n'y donne pas suite.

Voici ma question, Monsieur le président : Si le premier ministre n'a attendu qu'après la dernière minute pour inclure des sujets tels que le développement économique rural et la réduction de la pauvreté, pourquoi la Chambre devrait-elle croire qu'il donnera suite aux rapports de comités? Merci, Monsieur le président.

L'hon. M. Gallant : Monsieur le président, notre programme coopératif et progressiste exposé dans le discours du trône inclut en fait de nombreux éléments qui nous permettront de nous attaquer à la pauvreté, notamment en augmentant le salaire minimum et en mettant en place



des services de garderie gratuits pour les personnes dans la province qui en ont le plus besoin. Pendant son discours, le chef de l'opposition a dit que l'accent n'était pas assez mis sur la pauvreté. Il a mentionné qu'il aimerait que nous adoptions une approche multipartite pour résoudre la question de la pauvreté, une que nous avons privilégiée par le passé. J'imagine que Kelly Lamrock a écrit cela dans le discours du chef, et c'est bien. Ce qui a été soulevé est très pertinent, et nous l'avons ajouté à notre sous-amendement. Monsieur le président, d'autres partis politiques ont mentionné que, selon eux, la question de l'élimination de la pauvreté avait été trop peu abordée, et nous avons écouté.

Monsieur le président, voici ce que les gens du Nouveau-Brunswick nous ont demandé de faire. Ils nous ont demandé d'agir de façon inédite, en écoutant les autres partis politiques, en travaillant avec eux, en prenant des idées de leur plateforme électorale et d'après leur point de vue, car les gens du Nouveau-Brunswick reconnaissent qu'aucun parti politique n'a le monopole des bonnes idées. Voilà l'approche que nous voulons adopter en tant que gouvernement minoritaire et voilà, je pense, ce que les gens du Nouveau-Brunswick nous ont demandé de faire.

Services de soutien familial

M^{me} Shephard : Monsieur le président, nous avons appris hier que le ministre des Familles et des Enfants n'avait pas vu le rapport de George Savoury sur les enfants et les familles vulnérables, bien que le gouvernement l'ait reçu il y a deux ou trois mois. Quand une question est très importante, un ministre exige généralement d'être mis au courant. Si, à ce jour, le ministre n'a pas encore été renseigné à cet égard, s'engagera-t-il à obtenir des renseignements et à présenter un compte rendu à l'Assemblée législative demain? Merci, Monsieur le président.

L'hon. M. Horsman : Merci, Monsieur le président, et je remercie la députée d'en face de la question. La sûreté et la sécurité de nos enfants représentent la principale priorité du gouvernement actuel. Monsieur le président, je peux dire aux gens d'en face que je n'ai pas été renseigné. Je n'ai pas reçu le rapport définitif. Une fois que notre ministère aura le rapport définitif, je serai certainement renseigné et je demanderai aux gens d'en face s'ils veulent être mis au courant avant que nous rendions public le rapport. Nous le ferons certainement.

Notre ministère a toujours fait preuve d'ouverture et de transparence. J'encourage toutes les personnes qui connaissent des difficultés dans leur circonscription à nous en faire part, à Développement social, que celles-ci aient trait au logement, au développement social ou à l'emploi — n'importe quoi. En tant que ministre, je continue de travailler avec le personnel de Développement social, et nous continuerons d'aider les gens de la province.

Monsieur le président, une fois que le rapport sera achevé, comme je l'ai déjà dit, je serai mis au fait de son contenu, et nous le rendrons public. Merci.



M^{me} Shephard : Monsieur le président, le rapport est extrêmement important, et je ne peux imaginer que, même s'il n'est pas définitif, le ministre n'ait pas été mis au courant de son contenu. Il est pratique courante de poser d'autres questions et de demander plus d'éclaircissements. Le ministre ne peut-il pas nous dire qu'il a au moins vu un avant-projet du rapport? Quand pouvons-nous nous attendre à ce que le rapport soit déposé à la Chambre? Merci, Monsieur le président.

L'hon. M. Horsman : Voilà une question importante. Je peux vous dire que, pendant la période des élections, le ministère a reçu une ébauche du rapport de la part de M. Savoury et que ce dernier prépare maintenant le rapport définitif. Quand nous le recevrons, il m'en sera donné un aperçu, et nous le ferons traduire et préparer en vue de sa publication. Je peux m'engager à mettre les gens d'en face au courant du rapport avant qu'il soit rendu public.

Il s'agit d'un sujet important. Je tiens à remercier M. Savoury du travail qu'il a accompli. Il a sillonné la province tout entière. Il a non seulement travaillé avec le personnel de Développement social, mais il a aussi rencontré le personnel d'Éducation et de Sécurité publique. Nous ne voulions pas mettre l'accent que sur un champ d'activité restreint en matière de protection des enfants dans notre province. Nous avons examiné l'ensemble des activités, et je suis très fier que notre ministère ait fait en sorte que nous examinions le tout.

Nous n'avons pas peur de dire que nous avons fait des erreurs. Nous pouvons toujours faire mieux et nous continuerons de faire mieux. En tant qu'un des ministres responsables du Développement social, je veux faire de mon mieux pour les enfants de la province.

[Original]

Financement fédéral

M. Fitch: Merci beaucoup, Monsieur le président.

[Traduction]

J'aimerais poser au premier ministre une question sur une annonce budgétaire qui a été faite durant la période préélectorale et qui a été rendue possible grâce à une somme additionnelle de 109 millions de dollars reçue du gouvernement fédéral. Voici ce que je veux savoir : Quand le premier ministre a-t-il appris qu'il recevrait du gouvernement fédéral cette somme inattendue lui permettant de faire l'annonce, et combien de temps a-t-il attendu avant de rendre publique l'information?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Je demande au député de l'opposition officielle de clarifier exactement ce dont il parle.



Toutefois, je peux vous dire ceci : Nous sommes très fiers du travail que nous avons pu faire au cours des quatre dernières années pour aborder la situation financière de la province. Nous avons concentré nos efforts sur les mesures visant à faire croître l'économie, de façon à ce qu'elle soit bénéfique à le plus de gens possible. Alors, nous sommes fiers que l'économie ait connu un taux de croissance annuel au cours des quatre dernières années. Les salaires des gens du Nouveau-Brunswick ont augmenté de façon significative au cours de plusieurs de ces années. De plus, nous avons pu réduire le chômage ici, au Nouveau-Brunswick, et nous avons pu faire croître la population.

Cela dit, je pense que, lors des dernières élections, les gens de la province ont clairement indiqué que leur gouvernement devrait se concentrer davantage sur la situation financière, et c'est pour cette raison que nous avons écouté les idées des autres partis politiques et que nous les avons incluses dans notre programme, qui a été exposé lors du discours du trône.

[Traduction]

M. Fitch : Vous savez, Monsieur le président, je comprends pourquoi les gens ne font plus confiance au premier ministre actuel. L'annonce était basée sur la somme de 109 millions de dollars reçue du gouvernement fédéral de M. Trudeau et elle n'aurait pas fait les gros titres si ce n'était de cette somme. Les gens de ma circonscription demandaient s'il s'agissait de maquignonnage électoral ou d'un chiffre exagéré, ou si le premier ministre était aussi surpris que tout le monde d'obtenir l'argent en question.

Le premier ministre expliquerait-il les échanges précis qu'il a eus avec le gouvernement fédéral afin d'obtenir la somme additionnelle de 109 millions de dollars qu'il a annoncée seulement quelques jours avant les élections?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, je demande au député de l'opposition de clarifier de quelle annonce il parle.

Je peux vous dire encore une fois que nous sommes très fiers d'avoir eu la possibilité de connaître un excédent budgétaire au cours de notre mandat, et ce, pour la première fois en 10 ans au Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

Monsieur le président, le gouvernement, la fonction publique et les gens du Nouveau-Brunswick ont travaillé très fort pour nous permettre de réduire notre déficit de plus de moitié au cours des quatre dernières années, au point d'avoir un excédent budgétaire pour la première fois en une décennie. Nous devrions tous en être fiers. Il a fallu travailler fort et faire des choix difficiles en ce qui a trait aux deux premiers budgets que nous, en tant que gouvernement, avons présentés. Nous avons sans doute commis des erreurs en cours de route



et nous serons les premiers à l'admettre. Toutefois, nous nous réjouissons du résultat. Notre déficit diminue. Il a été réduit de plus de moitié, sans entraver la réalisation d'un excédent budgétaire et d'investissements accrus dans l'éducation et les soins de santé. Cela dit, dans le cadre de notre discours du trône, nous avons énoncé dans notre programme coopératif et progressiste que nous devons faire mieux encore pour ce qui est d'assainir les finances de la province et nous avons hâte de travailler avec les autres partis en ce sens.

M. Fitch : Monsieur le président, il est intéressant de voir que le premier ministre a eu un moment de clairvoyance. Il s'est souvenu de l'objet de l'annonce. Il se souviendra peut-être d'avoir dit, avant les élections, qu'il ne voulait pas travailler avec l'Alliance des gens. Avant les élections, il a dit ne pas vouloir travailler avec le député de Kent-Nord. Monsieur le président, il s'agit-là du genre de choses qui a amené la population à perdre confiance dans le gouvernement actuel.

Les fonds versés par le gouvernement fédéral semblent aussi volatiles que la valeur, sur le TSX, des actions des entreprises productrices de marijuana. Le premier ministre peut-il nous dire si le rajustement en question sera annulé à un moment donné? Aussi, quels en seront les effets sur les budgets subséquents avec lesquels nous devons composer au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Gallant : Monsieur le président, je comprends maintenant où veut en venir le député d'en face. L'excédent budgétaire que nous avons réussi à dégager et à présenter, pour la première fois en une décennie...

(Exclamations.)

L'hon. M. Gallant : Le mot « dégager » signifie que nous avons fait un effort à cet égard, et la vérificatrice générale a vérifié les états financiers. J'espère bien que l'opposition ne commencera pas à remettre en question la crédibilité de la vérificatrice générale.

Il s'agissait d'un excédent budgétaire, le premier en 10 ans. De concert avec les fonctionnaires et les gens du Nouveau-Brunswick, qui ont travaillé très fort, nous nous sommes retroussé les manches afin d'assainir nos finances. Nous avons pu afficher cet excédent budgétaire surtout grâce aux recettes supplémentaires d'environ 150 millions de dollars, découlant en grande partie des recettes tirées de l'impôt sur le revenu des sociétés qui ont été supérieures aux sommes estimées. La situation est principalement attribuable à la croissance de notre économie au cours des quatre dernières années et à sa croissance plus rapide que prévu au cours de l'année en question. Nous devons continuer à mettre les bouchées doubles pour assurer notre croissance économique et à collaborer avec les autres partis en vue d'assainir nos finances, comme nous l'avons indiqué dans notre programme.



Saumon

M. Stewart : Le saumon de l'Atlantique est un élément unique et vital de la culture le long de la Miramichi, et l'espèce est en danger. Le programme CAST, ou Collaboration for Atlantic Salmon Tomorrow, est un partenariat de scientifiques, de groupes d'environnementalistes et de participants de l'industrie qui se consacrent à freiner la diminution du nombre de saumons sauvages de l'Atlantique. Au début du mois, le ministère fédéral des Pêches et des Océans a interdit aux gens de CAST de relâcher des saumons sauvages adultes dans le réseau fluvial de la rivière Miramichi. Le premier ministre est-il au courant de la situation et, si oui, que fait-il à cet égard?

L'hon. M. Bourque : Merci beaucoup. La question est bien reçue, et je dois dire que je suis le nouveau ministre de l'Aquaculture et des Pêches par intérim de la province. Je dois dire que je ne connais pas le dossier du saumon aussi bien que je le voudrais et je souhaiterais pouvoir prendre note de la question et y répondre plus tard. Merci, Monsieur le président.

M. Stewart : Monsieur le président, dans le numéro du *Miramichi Leader* du 3 octobre, nous avons lu le gros titre selon lequel l'expérience de remise à l'eau du saumon donnait des résultats positifs. Je ne peux vous décrire l'espoir ressenti par les gens de Miramichi à la lecture de l'article. Puis, le 22 octobre, nous avons lu, toujours en gros titre dans le *Miramichi Leader*, que les gens du fédéral disaient non à la remise à l'eau des poissons dans la rivière du Nouveau-Brunswick. Quelle déception de lire cet article. Le premier ministre a-t-il fait des tentatives pour intercéder auprès de ses partenaires fédéraux au nom du programme CAST sur la question du réseau fluvial de la rivière Miramichi?

L'hon. M. Bourque : Merci beaucoup, Monsieur le président. Eh bien, comme je l'ai dit, je prends note de la question et je donnerai une réponse plus tard. Je peux dire également que le saumon sauvage de l'Atlantique est une espèce très importante au Nouveau-Brunswick. Il est plus qu'un symbole. Il permet de créer beaucoup d'emplois et il est apprécié tant dans la province qu'à l'extérieur.

Le programme CAST, qui vise à protéger le saumon de l'Atlantique pour l'avenir, fait appel à un grand nombre d'experts dont le champ d'expertise est la conservation du saumon. Ils cernent des façons innovatrices de faciliter le rétablissement de la population de saumons. Comme nous le savons, la repopulation du saumon au Nouveau-Brunswick présente des défis. Nous continuons d'encourager le MPO et les parties prenantes à travailler ensemble pour le bien de notre population de saumons. Nous travaillons avec le MPO sur le dossier. Nous voulons nous assurer que les populations de saumons ici sont en santé, non seulement dans la rivière Miramichi, mais aussi dans toutes les rivières de la province où nous pouvons le trouver. Merci.

M. Stewart : Le ministre sait peut-être que les questions liées au saumon relèvent du ministère du Développement de l'énergie et des ressources.



Tout jeune, j'ai grandi en apprenant à pêcher à la mouche dans la Miramichi. Le saumon de l'Atlantique joue un rôle essentiel dans l'économie de la région de la Miramichi. Il fait partie des espèces en voie de disparition. Pourtant, il y a quelques semaines à peine, le MPO a interdit aux gens de CAST de remettre à l'eau les jeunes saumons cette année, de sorte que ces gens se retrouvent à tenter de sauver des oeufs et que les saumons adultes périront probablement. L'année dernière, le programme a donné des résultats positifs, et le fait que les gens du fédéral l'interdisent cette année n'a aucun sens.

Le personnel provincial a-t-il informé le premier ministre de cette mauvaise décision de leurs homologues fédéraux? Sinon, verra-t-il à être renseigné, puis à nous faire un compte rendu demain?

L'hon. M. Gallant : Je suis reconnaissant au député d'en face de ses questions. Il est important que le saumon que nous avons continue de jouer un grand rôle dans notre vie ici, au Nouveau-Brunswick. Le saumon, en plus de contribuer de façon très importante à l'amélioration de la qualité de vie, est important pour notre économie et pour de nombreux autres domaines, surtout pour le tourisme dans notre province.

Cela dit, je peux répondre aux questions du député d'en face très directement. Oui, de fait, j'ai eu des conversations, comme les fonctionnaires, pour discuter de la nécessité d'un programme comme CAST afin de pouvoir aller de l'avant. En tant que gouvernement, nous avons investi dans le programme CAST. Malheureusement, comme l'a fait observer le député d'en face, le MPO a pris une décision. Je peux vous dire que des fonctionnaires travaillent pour voir quelle autre mesure pourrait être prise afin que ce programme important, ou quelque chose de semblable, puisse aller de l'avant. Ainsi, nous pourrions veiller à ce qu'il y ait pour de nombreuses années à venir, des stocks de saumon dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick, ce qui favoriserait aussi la croissance économique et la création d'emplois dans notre province.

Ambulance Nouveau-Brunswick

M. Austin : Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse au premier ministre. Comme nous le savons, John McEvoy, professeur de droit constitutionnel à UNB, a rendu en tant qu'arbitre une longue décision selon laquelle Ambulance Nouveau-Brunswick est autorisée à faire preuve de souplesse quant aux exigences linguistiques liées à la prestation des services d'ambulance. Le premier ministre a parlé d'une ordonnance judiciaire qui contredisait la décision du P^r McEvoy. Toutefois, la seule ordonnance qui existe est en fait une ordonnance par consentement, dont le premier ministre et Serge Rousselle ont convenu sans qu'aucune décision ait été prise dans le cadre de procédures judiciaires. Afin qu'il n'y ait pas de confusion, le premier ministre peut-il maintenant confirmer à la Chambre qu'aucune décision judiciaire ni jurisprudence ne contredit la décision du P^r McEvoy?

L'hon. M. Gallant : Monsieur le président, je pense qu'il est très important, en tant que gouvernement et en tant que premier ministre, de souligner que nous devons suivre du mieux



que nous le pouvons les conseils des fonctionnaires ; je peux aussi vous dire que nous avons reçu des avis juridiques selon lesquels la bonne façon d'aborder la situation serait de procéder par voie de révision judiciaire, ce que nous avons fait, pour clarifier le tout — pour clarifier la façon dont le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait procéder, quels droits précis sont en vigueur et quelle voie nous permettrait de respecter les droits de chacun.

J'ose penser que tout le monde à l'Assemblée législative conviendra que, en tant que gouvernement, nous voulons nous conformer aux aspects et au cadre juridiques auxquels nous devons nous plier. Nous avons demandé une révision pour clarifier le tout. Je comprends que le député d'en face et les gens du Nouveau-Brunswick veulent obtenir une réponse tout de suite. Ce n'est malheureusement pas la façon dont notre système judiciaire fonctionne, et c'est pourquoi nous avons besoin d'un peu de temps. Nous essayons cependant de faire tout ce que nous pouvons pour obtenir une réponse dès que possible. Si la décision découlant de la révision judiciaire établit que nous devons respecter la décision de l'arbitre, c'est exactement ce que fera le gouvernement actuel.

M. Austin : Monsieur le président, soyons clairs. Il n'est pas question d'aspects juridiques ni de cadre juridique. Il s'agit plutôt d'une entente conclue par le gouvernement actuel et Ambulance Nouveau-Brunswick sur ce qui devrait être fait. Aucune décision judiciaire n'a été rendue et aucun juge n'a ordonné quoi que ce soit en matière de jurisprudence.

Le P^r McEvoy, au paragraphe 92 de sa décision, cite un ancien rapport du commissaire aux langues officielles, Michel Carrier, dans lequel il est écrit : « En ce qui concerne l'utilisation du service d'interprétation téléphonique, le commissaire estime qu'il s'agit d'une solution acceptable aussi longtemps qu'elle reste provisoire. » En fait, le commissaire Carrier a reconnu que la souplesse est la pratique à adopter alors que nous nous employons à assurer une couverture universelle des services.

Le premier ministre reconnaîtra-t-il que, depuis le rapport, il n'y a eu aucune décision judiciaire ni aucun élément de jurisprudence qui contredirait la position alors exposée par le commissaire Carrier?

L'hon. M. Gallant : Nous sommes certainement en désaccord à ce sujet, et je ne partage pas l'opinion du chef de l'opposition selon laquelle nous devons rejeter l'idée de déterminer exactement quelles sont les obligations légales du gouvernement. Nous croyons qu'un gouvernement ne fait qu'agir de façon responsable lorsqu'il satisfait, par le truchement d'une révision judiciaire, à son obligation de préciser la voie qu'il devrait suivre. Je ne suis pas du même avis que le chef de l'opposition pour ce qui est de balayer le tout du revers de la main et de prétendre que nous ne voulons pas savoir quel cadre juridique nous devons respecter.

Nous comprenons aussi que le député d'en face qui pose les questions veut que des mesures directes soient prises pour remédier à la pénurie de travailleurs paramédicaux et améliorer les services d'ambulance. Nous sommes d'accord à cet égard. Je pense que nous sommes tous d'accord sur ce point, Monsieur le président. Voilà pourquoi nous avons précisé hier que nous



prendrions des mesures directes en augmentant les salaires des travailleurs paramédicaux et en engageant aussi toutes les personnes qui étudient pour le devenir ou qui détiennent un diplôme à ce titre.

Monsieur le président, Greg McConaghy, président de la section locale 4848 du SFP, que j'ai eu l'occasion de très bien connaître pendant la campagne, a dit qu'il s'agissait de bonnes nouvelles, en ajoutant ceci : Ce que le gouvernement a annoncé aujourd'hui donne corps à ce que je dis depuis le début, soit que nos salaires doivent être rajustés et que nous devons pourvoir les postes. Nous prenons des mesures concrètes.

[Original]

Programme extra-mural

M^{me} Mitton : Depuis que la gestion des services extra-muraux a été privatisée, au début de 2018, j'ai entendu parler de patients qui ont maintenant de la difficulté à obtenir de tels soins. Thomas Thériault, de Saint-Quentin, est l'un de ces patients dont les médias ont beaucoup parlé. M. Thériault a perdu l'accès à son service extra-mural d'orthophonie et à son traitement de physiothérapie à domicile. Il reçoit maintenant ses soins orthophoniques dans une école locale et il fait sa physiothérapie à l'hôpital.

Le ministre de la Santé peut-il me dire exactement combien de personnes du Nouveau-Brunswick ont perdu les services extra-muraux qu'elles recevaient à la maison ou à l'école depuis que tout cela est géré par Medavie?

L'hon. M. Bourque : Ce que je peux assurer à la députée d'en face, c'est que les gens n'ont pas perdu ces services, qui ont plutôt été transférés aux réseaux de santé. En ce qui concerne l'ergothérapie et l'orthophonie, ces soins sont demeurés dans les réseaux de santé, notamment le Réseau de santé Vitalité, dans le cas du nord-ouest de la province.

Je peux vous assurer que les services du Programme extra-mural ont non seulement été maintenus comme ils l'étaient auparavant, mais je dirais même qu'ils sont améliorés : Il y a davantage de visites à domicile, il y a davantage de références au programme et il y a moins de gens qui se rendent dans les salles d'urgence, et cela, grâce à ce programme qui est renforcé par ce partenariat.

Je peux donc vous dire que, non, les services d'orthophonie et d'ergothérapie n'ont pas été annulés ; ils ont simplement été transférés à une autre entité.

[Traduction]

M^{me} Mitton : Le transfert des services en question me préoccupe. Des personnes qui recevaient auparavant leurs services à domicile doivent maintenant se déplacer pour les recevoir, ce qui peut leur poser un véritable problème.



J'ai aussi entendu dire que les infirmières et infirmiers du Programme extra-mural partent en grand nombre depuis que Medavie a pris les commandes. Le D^r Hubert Dupuis, d'Égalité santé, a dit que la situation avait entraîné un cumul de retards dans nos hôpitaux, car les patients ne peuvent pas obtenir leur congé et recevoir des soins à domicile au titre du Programme extra-mural en raison de la pénurie de personnel infirmier au sein des services extra-muraux. La situation ne fait qu'aggraver davantage la surcharge dans nos hôpitaux, alors que le Programme extra-mural permettrait de fournir des soins exceptionnels à domicile, ce qui serait mieux pour les patients. Le ministre de la Santé peut-il me dire combien des 700 membres du personnel infirmier des services extra-muraux de la province ont quitté le service depuis que Medavie a pris les commandes le 5 janvier?

L'hon. M. Bourque : Merci beaucoup, Monsieur le président. Ce que je peux dire, c'est que le Programme extra-mural au Nouveau-Brunswick est essentiel à notre système de soins de santé. Je l'ai répété à maintes reprises au cours de la dernière année. Il s'agit d'un des joyaux de notre système. Je crois bien que ce système a été renforcé au cours de la dernière année.

Ce que je peux dire, c'est que des défis liés à la dotation se posent à l'égard du Programme extra-mural, mais, pour tout dire, la situation ne surprend personne ici. Des défis liés à la dotation se posent dans l'ensemble du système de soins de santé et dans toutes les professions de la santé. Le Programme extra-mural ne fait pas exception. Je dirais en fait que la pénurie qui touche le Programme extra-mural est probablement moins grave par rapport aux autres... Dans le cas d'hôpitaux ou d'autres services...

Je dirais que le Programme extra-mural est en bon état de fonctionnement. Oui, des défis se posent. Nous examinons le tout, mais je peux dire que les services en question sont assurés aux gens qui en ont besoin. Merci.

Ambulance Nouveau-Brunswick

M. Higgs : Monsieur le président, il a été clair, durant l'échange entre le premier ministre et le député de Fredericton-Grand Lake, qu'aucune décision judiciaire sur la question des travailleurs paramédicaux n'avait été rendue. Le gouvernement du premier ministre a cependant choisi d'accepter une ordonnance par consentement plutôt que de laisser les tribunaux se prononcer. Dans le sous-amendement au discours du trône déposé hier, le premier ministre promet de prendre des mesures pour régler la crise touchant les services paramédicaux si la révision judiciaire en cours annule l'ordonnance antérieure. Le premier ministre est le procureur général ; pourtant, il choisit de remettre à plus tard la prise de mesures ou de blâmer les autres en ce qui a trait à la révision judiciaire. Étant donné que la cour d'appel ne peut pas annuler une ordonnance par consentement, n'est-ce pas simplement une autre excuse pour ne pas agir, Monsieur le président?

L'hon. M. Gallant : Je peux dire une chose. Il est formidable de constater qu'une collaboration s'établit, étant donné que le député d'en face a une page préparée et qu'il connaît les



questions qu'a posées le chef du tiers parti sur les ambulances. Au moins, ils collaborent. C'est formidable de voir cela. Je peux vous dire que la réponse ne sera pas différente.

Il incombe au premier ministre et au gouvernement de respecter les droits de tous les gens du Nouveau-Brunswick. Pour ce faire, il faut définir ces droits. Des fonctionnaires nous ont donné des avis juridiques au sujet d'une décision arbitrale. Si le député d'en face forme un gouvernement, si jamais cela se produit, il recevra des fonctionnaires les mêmes avis juridiques, soit qu'ils estiment que la décision arbitrale ne permet en rien de garantir que nous respectons les droits des personnes. Voilà pourquoi nous avons demandé une révision judiciaire. Je pense qu'il est primordial d'avoir un gouvernement et un premier ministre qui comprennent bien leurs obligations afin de garantir qu'ils respectent les droits des personnes. Si la révision judiciaire indique que la décision arbitrale devrait être maintenue, le gouvernement actuel veillera à ce que ce soit fait.

M. Higgs : Monsieur le président, le premier ministre a une obligation de protéger la santé et le bien-être des gens de la province. Voilà de quoi il retourne. Mettons de l'ordre dans nos priorités.

Après avoir perdu sa majorité et avoir présenté un discours du trône voué à l'échec, le plan que propose le premier ministre pour régler la crise liée aux ambulances consiste à commencer « à s'attaquer à la question des ambulances mises hors service ». Eh bien, il y a des synonymes pour « régler », mais « commencer à s'attaquer » n'en est pas un. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre exactement ce que signifie « commencer à s'attaquer »? Est-ce une autre façon de remettre à plus tard les mesures à prendre, Monsieur le président?

L'hon. M. Gallant : Monsieur le président, les premiers ministres ont la responsabilité de veiller au respect des droits de leurs citoyens — tous les citoyens. Il n'appartient pas à un premier ministre ou à un gouvernement de choisir lesquels des droits ils respecteront. Pour faire en sorte qu'un gouvernement respecte les droits, nous devons bien comprendre les obligations qui en découlent. Voilà pourquoi la révision judiciaire est primordiale. Voilà pourquoi elle nous aidera à comprendre si la décision arbitrale devrait ou non être maintenue. Si la révision judiciaire indique que la décision arbitrale devrait être maintenue, elle le sera.

Monsieur le président, nous avons entendu les gens d'en face dire qu'ils veulent que des mesures directes et immédiates soient prises en ce qui concerne les travailleurs paramédicaux. Nous procéderons à un examen, un examen de six semaines auquel participeront tous les partis et qui permettra de décider des autres mesures à prendre pour améliorer les services d'ambulance et remédier à la pénurie de travailleurs paramédicaux. Nous prendrons toutefois des mesures directes et immédiates en augmentant le salaire des travailleurs paramédicaux et en engageant toutes les personnes qui obtiennent leur diplôme en soins paramédicaux ici au Nouveau-Brunswick — leur offrir un emploi, devrais-je dire — pour remédier à la pénurie et améliorer les services d'ambulance pour tous les gens du Nouveau-Brunswick.



M. Higgs : Monsieur le président, il est question de priorités. La santé et le bien-être des gens sont une priorité. Il est inacceptable que des gens meurent dans nos collectivités, peu importe la langue officielle. Il est question de prendre des décisions pour régler un problème et faire ensuite face aux conséquences afin que nos droits soient protégés dans les deux langues officielles. D'abord, il faut prendre des décisions pour protéger les gens. Voilà de quoi il retourne. Ce que j'entends, ce sont d'autres arguments justifiant une remise à plus tard, un refus de prendre une décision, une temporisation et un autre examen ou une autre étude. Savez-vous ce que le premier ministre ne fera pas? Il ne mènera pas la tâche à bien. Je vais poser la question une autre fois : Le premier ministre fera-t-il de la santé et du bien-être des gens de la province une priorité et fera-t-il en sorte que les ambulances soient en service lorsque les gens en ont besoin? Merci, Monsieur le président.

(Exclamations.)

Le président : Mesdames et Messieurs les parlementaires. Mesdames et Messieurs les parlementaires.

L'hon. M. Gallant : Bien sûr, s'il se voit accorder la confiance vendredi, le gouvernement actuel fera une priorité des soins de santé et des services d'ambulance, mais il ne le fera pas au détriment des droits des personnes. Je comprends qu'il y a eu une certaine division dans la province pendant la campagne électorale et j'en assume la responsabilité. En tant que premier ministre, il m'incombe de veiller à ce que nous soyons unis en tant que province. Toutefois, nous ne pouvons pas accepter que quelqu'un qui, dans quelques jours, deviendra peut-être premier ministre dise qu'il est disposé à mettre de côté les droits des personnes pour faire des gains politiques à court terme.

Monsieur le président, je demande à tous les 49 parlementaires d'être patients pour permettre à la révision judiciaire de nous dire exactement comment faire pour nous assurer de respecter les droits des personnes. Si cette révision judiciaire nous indique que nous ne devrions pas tenir compte de ce qui a été formulé, que nous devrions respecter la décision arbitrale, c'est alors ce que nous ferons. Si la Chambre nous accorde sa confiance, nous prendrons immédiatement des mesures, c'est-à-dire en augmentant le salaire des travailleurs paramédicaux et en offrant un emploi à toutes les personnes qui obtiennent un diplôme en soins paramédicaux dans la province afin d'offrir à tous d'excellents services d'ambulance.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

